

CONDITION ET RÈGLEMENT

Article 1 – Annulation des cours

En cas de mauvaises conditions météorologiques (manque de vagues, mer trop forte, orage ou toute autre condition ne permettant pas la pratique du surf en toute sécurité), les cours qui ne pourront pas être effectués pourront, à la discrétion des responsables de Krider Surf Club, être remplacés par des activités de substitution (Stand Up Paddle, sauvetage côtier, jeux aquatiques, cours théoriques, etc.) ou reportés à une date ultérieure.

Pour les participants de plus de 14 ans, l'activité de substitution est facultative. Toutefois, les cours réservés restent dus et ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement.

Paielement des cours

La réservation d'un stage ou d'un cours n'est considérée comme définitive qu'après règlement de la totalité du montant de la prestation.

Aucune inscription au planning ne sera validée avant réception du paiement intégral.

Les cours non effectués du fait du client ne pourront donner lieu à aucun remboursement. Tout stage ou prestation commencé(e) reste intégralement dû(e).

Toute annulation effectuée par le client dans les 30 jours précédant la date prévue du stage ou de la prestation ne donnera lieu à aucun remboursement.

Groupes et établissements scolaires

Pour les groupes et les établissements scolaires, les séances réservées sont dues. Le nombre exact de participants peut être ajusté jusqu'à une semaine avant la séance.

Toute annulation moins de 48 heures avant la prestation entraînera la facturation intégrale de celle-ci.

Article 2 – Responsabilité de la structure

Les stagiaires sont pris en charge par Krider Surf Club et placés sous la responsabilité des moniteurs dès leur appel et jusqu'au rangement complet du matériel à l'issue de la séance qui est d'une durée de deux heures.

En dehors de cette période, la responsabilité de la structure ne pourra être engagée.

Les parents ou représentants légaux doivent s'assurer, avant de déposer un enfant, que la prestation est bien maintenue.

Article 3 – Assurance

Toutes les personnes inscrites bénéficient d'une assurance couvrant notamment la responsabilité civile ainsi que les garanties prévues par le contrat d'assurance souscrit par Krider Surf Club, dans les limites de celui-ci.

Les garanties ne s'appliquent que pendant les périodes d'encadrement assurées par l'école.

CONDITION ET RÈGLEMENT

Article 4 – Engagement de Krider Surf Club

Dans le cadre des prestations proposées, Krider Surf Club s'engage à assurer un accueil de qualité ainsi qu'un enseignement et un encadrement adaptés aux conditions de pratique et au niveau des participants.

Le matériel nécessaire (planche, combinaison ou tout autre équipement prévu dans la formule réservée) est fourni pendant les heures de cours.

La structure décline toute responsabilité en cas de non-respect des consignes de sécurité données par les moniteurs.

Article 5 – Engagement des participants

En s'inscrivant à Krider Surf Club, les participants majeurs ainsi que les représentants légaux des participants mineurs reconnaissent être informés des risques inhérents à la pratique du surf et des activités nautiques et les accepter dans des conditions normales de pratique.

Ils s'engagent également à respecter les consignes de sécurité et les règles données par les moniteurs.

Article 6 – Droit à l'image

Sauf opposition écrite du participant ou de son représentant légal avant le début de la prestation, l'inscription autorise Krider Surf Club à utiliser les photographies et vidéos réalisées pendant les séances à des fins de communication, de promotion ou de publicité sur tout support, sans contrepartie financière.